

Privilège—M. Diefenbaker

Nous avons répondu aux questions et continuerons d'y répondre. Au cours de la présente session, nous avons répondu à plus de 900 questions, c'est-à-dire à 60 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*. Évidemment, nous ne pourrions y répondre d'avance. A tout moment du jour, un député nous signale que nous n'avons pas répondu à telle ou telle question qui figure au *Feuilleton*. C'est inévitable. Néanmoins, nous avons déjà répondu à un très grand nombre de questions et nous continuerons d'agir ainsi. Nous répondrons à beaucoup d'autres questions d'ici la fin de la session. Si le très honorable député estime que le gouvernement va dissoudre le Parlement dès jeudi prochain, ou que la législature est sur le point d'expirer, il doit accepter l'idée que certaines questions demeureront sans réponse, comme toutes les fois qu'il y a dissolution ou ajournement. Mais le gouvernement n'a rien à se reprocher à cet égard.

Le très honorable représentant a examiné les pages du *Feuilleton* d'un œil inquisiteur. Avec son attitude soupçonneuse, il a cru déceler quelque intention malveillante derrière les questions restées sans réponse. Il y avait notamment la question des loyers payés ou de la superficie louée dans un immeuble en particulier. Nous révélons ces faits, monsieur l'Orateur.

Une voix: Quand?

M. MacEachen: Personne ne cherche à les dissimuler. Le très honorable représentant crée des épouvantails en essayant de faire croire que si nous ne répondions pas à certaines questions c'est parce que nous obéissions à des motifs sordides, alors qu'en réalité nous manquons de temps et d'argent pour le faire. Je le prie de se rassérer. S'il y parvient, il pourra en toute quiétude spéculer sur la date des élections dont il se préoccupe tellement ces jours-ci.

● (1602)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire une chose au sujet de ce que vient de dire le vice-premier ministre (M. MacEachen). Avant d'en venir au point qui m'intéresse, je tiens juste à signaler que, si la langue maternelle en question avait été le gaélique, le vice-premier ministre n'aurait sans doute pas pris la mouche de cette manière.

Mais, ce qui me préoccupe ici c'est précisément une déclaration du vice-premier ministre. Si je me souviens bien, il a dit que nous devrions peut-être étudier ces questions avant de les inscrire au *Feuilleton*.

Qu'a donc le vice-premier ministre à l'esprit? Cherche-t-il à censurer les questions et à empêcher les députés de les inscrire au *Feuilleton*? Il me semble que, si des députés inscrivent des questions stupides au *Feuilleton*, ils en sont responsables aux yeux de la population, mais je n'aime pas du tout l'idée qu'un organisme gouvernemental quelconque soit doté du pouvoir de sélectionner ces questions. Cela reviendrait à lui donner le pouvoir de censurer certaines questions que les députés désiraient faire inscrire au *Feuilleton*.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien

[M. MacEachen.]

raison de soulever ce point. Le leader du gouvernement à la Chambre ne devrait pas se montrer si prompt à condamner les députés de l'opposition pour leurs questions. Il n'a nullement raison de leur reprocher de faire inscrire des questions au *Feuilleton*. S'il tient à faire des reproches, il devrait plutôt les adresser au député de Vaudreuil (M. Herbert) pour la série de questions qui figurent en son nom au *Feuilleton* à partir de la page 76. J'aimerais vous expliquer brièvement le sens de la question n° 62, au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), dont voici le texte:

Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse a) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, b) de l'administration ou des activités internes du ministère des Postes?

Cette question toujours sans réponse figure au *Feuilleton* depuis le 18 octobre 1977. Je vois que le député d'Ottawa-Vanier gesticule comme s'il avait perdu la raison. Je pourrais donner l'exemple d'une de ses questions, qui figure aussi au *Feuilleton*. Il y a une multitude de questions au *Feuilleton* qui ont été posées non seulement par les députés de l'opposition, mais aussi par les députés ministériels. Tous les députés ont le droit qu'on réponde à leurs questions, et un coup d'œil au *Feuilleton* suffit pour voir qu'il en reste encore beaucoup sans réponse.

Certes, il incombe aux députés, et non au leader du gouvernement ou à n'importe qui d'autre, de s'assurer que leurs questions sont pertinentes, mais il incombe au gouvernement d'y répondre.

Je parle maintenant en ma qualité de représentant au Parlement de la région de la capitale nationale. Je vois au *Feuilleton* des questions posées par le député d'Huron-Middlesex (M. McKinley) au sujet de la location d'édifices et de leur prix au pied carré. A un moment où les ministères sont légion à quitter la capitale alors que le programme de décentralisation bat son plein malgré l'opposition de certains députés ministériels, il ne sied pas au leader du gouvernement à la Chambre de déclarer que certaines questions ne sont pas pertinentes et qu'elles ne méritent pas qu'on y réponde. Le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) a parfaitement raison, il faudra y répondre et ces réponses seraient assez révélatrices pour la population de la région de la capitale nationale.

Tandis que j'ai la parole, permettez-moi d'aborder une autre chose qui a trait aux questions, c'est-à-dire les questions marquées d'un astérisque. On répond à la Chambre aux questions de ce genre au lieu de fournir des réponses écrites. Par leur nature même, elles ont un certain caractère urgent. Je remarque que le gouvernement ne les juge ni importantes ni urgentes.

Tous les membres du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires ont parlé de la liberté d'information. L'Association du Barreau canadien, les syndicats et tous les organismes sérieux qui ont comparu devant ce comité ont signalé que non seulement les députés de l'opposition mais tous les députés manquent de moyens de se renseigner.